Valproate : l’ANSM rappelle les nouvelles règles

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-12-04 20:47:15 - Vu sur pharmacie.ma

Pour couper court aux suspicions concernant la lenteur dans la transmission des informations de pharmacovigilance aux professionnels de santé par rapport aux risques tératogènes du valproate, l’Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) se montre désormais plus ferme. En effet, l’agence a rappelé que « Les spécialités à base de valproate et dérivés ne doivent pas être prescrites chez les filles, adolescentes, femmes en âge de procréer et femmes enceintes, sauf en cas d’inefficacité ou d’intolérance aux alternatives médicamenteuses.

Après le 31 décembre 2015, aucune délivrance de ces spécialités ne pourra se faire aux patientes sans présentation : de la prescription initiale annuelle par un spécialiste ; et du formulaire d’accord de soins signé ».